

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100893-20241008-DEC2024-098-DE
Date de télétransmission : 08/10/2024
Date de réception préfecture : 08/10/2024

DECISION DU PRESIDENT

N° D2024-098

Objet : Vente d'un véhicule (tractopelle CASE 580 SLE)

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 06 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSIDERANT que le bien « Tractopelle CASE 580 SLE », acheté en 2017 par la CCPA, datait de 1999 et qu'il n'aurait pas dû être amorti ;

CONSIDERANT que ce bien n'a donc plus de valeur nette comptable ;

Au regard de toutes les réparations à faire et constatant que ce véhicule ne démarre même plus ;

VU l'estimation faite par la responsable du service gestion des déchets en fonction de l'état de marché ;

- DECIDE de vendre ce véhicule, en l'état, au prix de 2 000 € à M. JAUNET Thibaut.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 octobre 2024

Publiée le **08 OCT. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 8 octobre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

